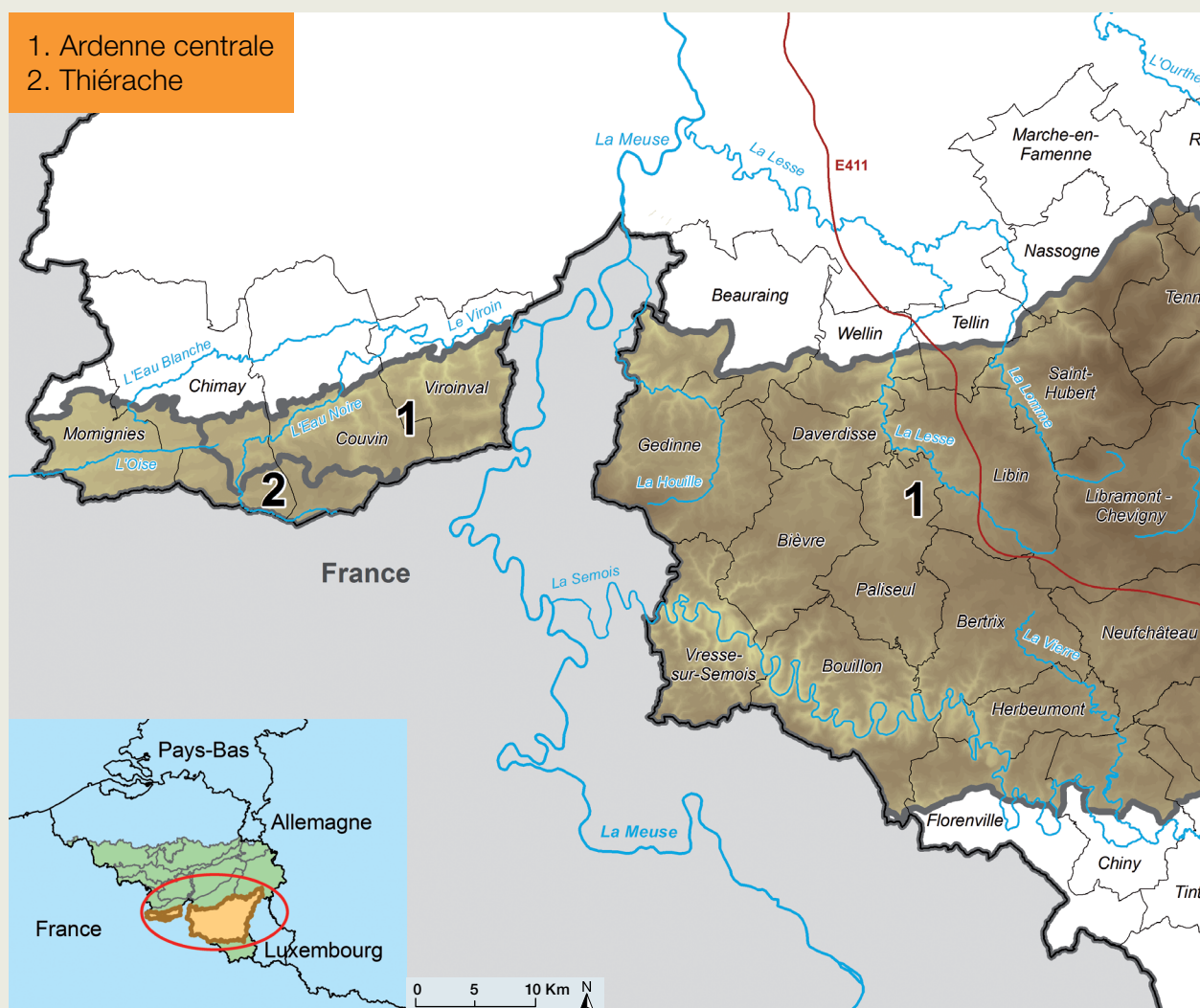


# L'Ardenne centrale et la Thiérache

## Les ensembles paysagers de l'Ardenne centrale et de la Thiérache

Les deux ensembles paysagers couvrent la partie occidentale du massif schisto-quartzitique\* qui, de la lisière méridionale du Haut plateau de l'Ardenne du nord-est, s'incurve vers l'ouest pour atteindre la bordure méridionale de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

L'Ardenne centrale oppose, d'une part, des zones de plateaux aux vastes étendues doucement ondulées et partagées entre terres agricoles et forêts et, d'autre part, des bordures forestières entaillées par des vallées encaissées. L'altitude décroît par paliers, de 550 mètres au nord-est à environ 400 mètres à l'ouest. L'ensemble paysager de l'Ardenne centrale, le plus étendu de Wallonie, occupe 3 178 km<sup>2</sup>, soit près de 19 % de la superficie régionale.

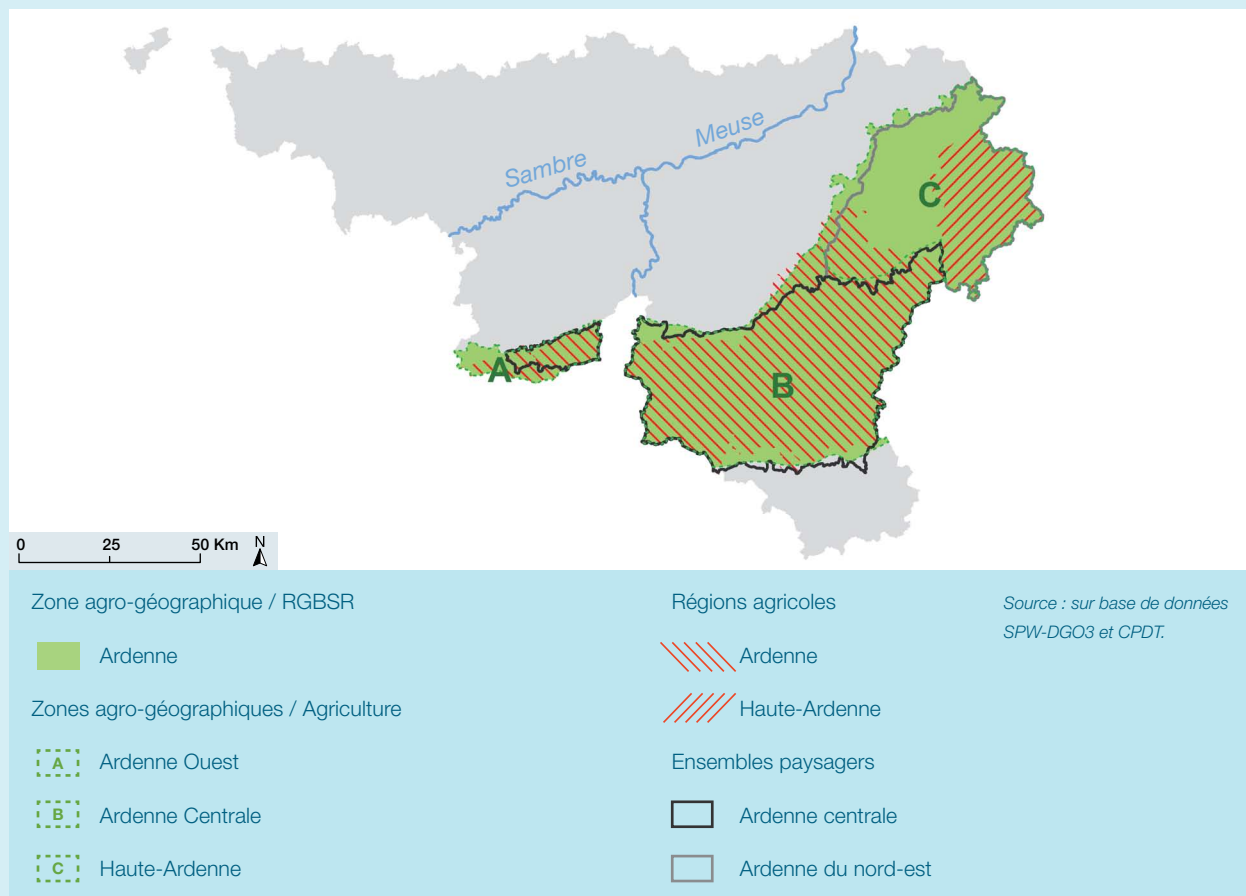


La Thiérache prolonge le plateau central ardennais, au sud-ouest de la botte du Hainaut. Ce petit plateau au relief très calme offre des paysages herbagers partiellement enclos de haies et ponctués de bois. Légèrement incliné vers l'ouest, son altitude passe de 380 mètres à 250 mètres. Son étendue est de 144 km<sup>2</sup>, soit à peine 0,9 % de la superficie du territoire wallon.

L'ensemble paysager de l'Ardenne centrale couvre trente-neuf communes, dont dix-sept dans leur totalité. Celui de la Thiérache n'en couvre que trois, toutes partiellement.



## Les différents périmètres de l'Ardenne



De nombreux territoires différents ont pour nom « Ardenne ». La délimitation de certains d'entre eux répond à des critères scientifiques ; pour d'autres, la limite correspond plutôt à un usage et reflète les représentations de la population. Les contours de ces territoires ont aussi, dans certains cas, varié au cours du temps (voir l'évolution de l'Ardenne touristique, p. 79 et le chapitre « Des regards sur les paysages », p. 114).

Au début des années 1970, le géographe C. Christians a proposé une division de la Wallonie en neuf régions agro-géographiques qui se basent sur des critères d'occupation des sols (forêt/agriculture) et de structure du territoire (grands champs ouverts, prairies entourées de haies, caractéristiques d'habitat...). Ces critères traduisent les conditions physiques du milieu naturel et sont liés aux anciennes pratiques agricoles. Deux politiques s'appuient aujourd'hui sur cette répartition : l'une qui définit les règles d'urbanisme visant le respect des caractéristiques de l'habitat rural (Règlement général sur les bâtisses en site rural, RGBSR\*), l'autre relative à l'agriculture (Ardenne Ouest, Ardenne Centrale et Haute-Ardenne).

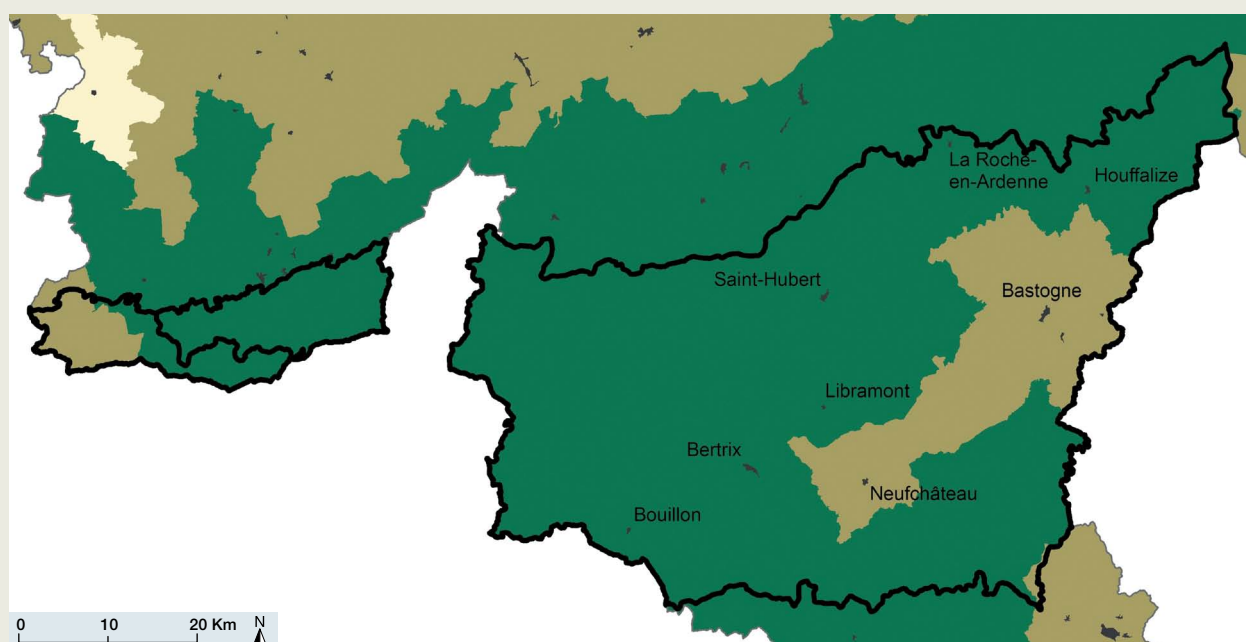
En matière agricole, une autre classification – celle des régions agricoles : Ardenne et Haute-Ardenne – qui se base sur des critères pédologiques et climatiques existe également.

En ce qui concerne le paysage, la Wallonie est subdivisée en treize parties appelées ensembles paysagers. L'Ardenne centrale et l'Ardenne du nord-est constituent les paysages des Hauts plateaux.

## Un territoire essentiellement rural et peu peuplé

Situées au sud de la Wallonie, éloignées des zones urbaines du sillon sambro-mosan et de l'aire métropolitaine de Bruxelles, l'Ardenne centrale et la Thiérache sont des territoires essentiellement ruraux et peu peuplés. La population totale est en 2009 d'environ 113 000 habitants en Ardenne centrale et de 10 300 habitants en Thiérache, et les densités moyennes respectivement d'à peine 36 et 72 habitants par km<sup>2</sup>, soit nettement en deçà des 204 habitants par km<sup>2</sup> de la Wallonie. Les villes sont peu nombreuses. Bastogne est le seul centre d'importance avec près de 8 500 habitants, au côté de plusieurs petites villes et bourgs comme Saint-Hubert, Neufchâteau ou Bouillon.

Le cadre rural et forestier de l'Ardenne, ses vallées encaissées, ses cours d'eau et ses sites naturels constituent des éléments d'attrait, en particulier pour les habitants des régions densément peuplées du nord de la Belgique et des Pays-Bas.

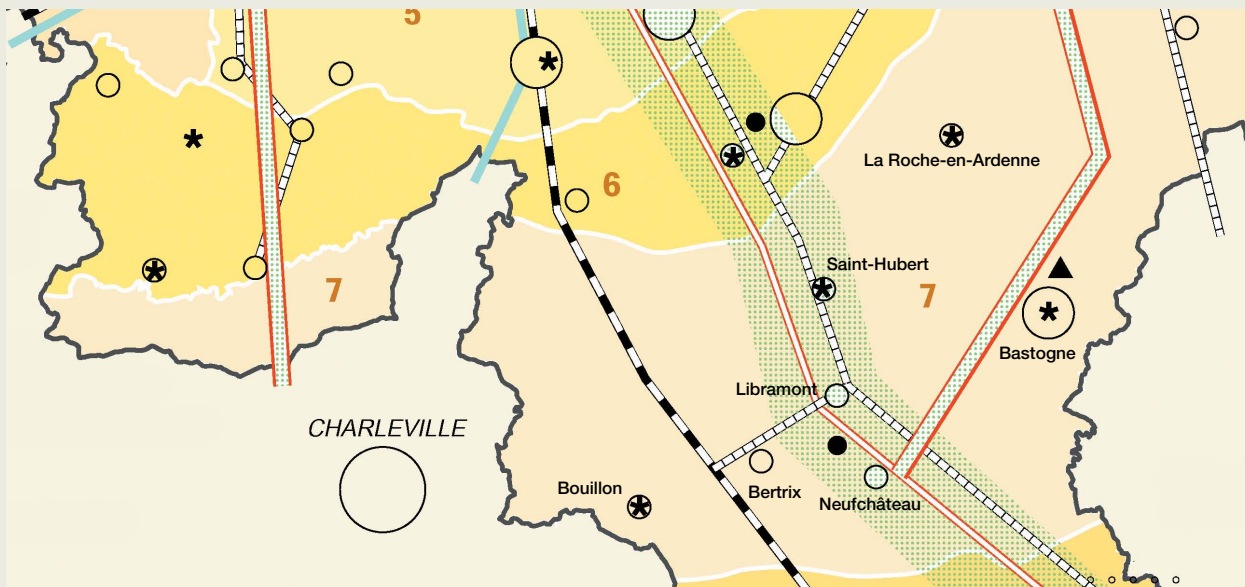


- Agriculture et boisements
- Dominance boisée
- Secteur où la densité de population  $\geq 20$  hab/ha
- Limites des ensembles de l'Ardenne centrale et de la Thiérache

Source : d'après AUJÉAN L. et al. (2005). *L'occupation du sol en Wallonie*.

La carte présente une typologie de l'occupation du sol des communes wallonnes. Elle a été réalisée en croisant les grands types d'occupation du sol – agricole, forestière et bâtie – et complétée par la mise en évidence des secteurs statistiques\* à forte densité de population.

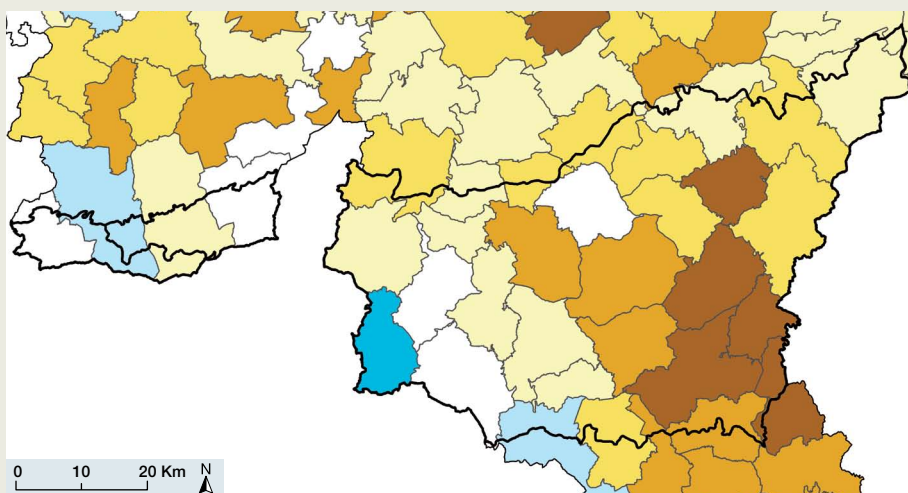
Dans une majorité de communes inscrites dans les deux ensembles paysagers, la superficie des terres boisées représente plus de la moitié de la superficie communale totale. Seules les entités de Bastogne et Neufchâteau, occupant le large plateau oriental de l'Ardenne centrale, et celle de Momignies dans l'ouest de la Thiérache, échappent à cette dominance boisée : elles comptent environ 60 % de terres agricoles pour 30 % de terres boisées.



Source : extrait de la carte 17 «Projet de structure spatiale pour la Wallonie», in GOUVERNEMENT WALLON (1999). Schéma de Développement de l'Espace Régional\*.

Le Projet de structure spatiale de la Wallonie met l'accent sur le rôle touristique de l'Ardenne agro-géographique (7). Le développement de cette fonction s'appuie sur les villes de Bastogne, Bouillon, Saint-Hubert et La Roche-en-Ardenne, qu'il s'agit de valoriser par des aménagements urbains, des équipements, des services et des activités de qualité destinés aux touristes.

Les petits pôles de Neufchâteau, Libramont et Bertrix sont appelés à s'associer pour s'insérer dans l'eurocorridor\* desservi par l'autoroute E411 et la ligne ferroviaire qui relie les aires métropolitaines de Bruxelles et de Saar - Lorraine - Luxembourg. L'objectif est de favoriser le développement d'activités basées sur les potentialités des zones rurales qui les entourent. Bastogne est amenée à jouer un rôle comparable, en tant que point d'ancrage sur l'axe de l'autoroute E25.



#### Evolution de la population 2001 - 2011

Croissance annuelle moyenne



Limites :

- des ensembles de l'Ardenne centrale et de la Thiérache
- des communes

Source : INS, 2001, 2011.

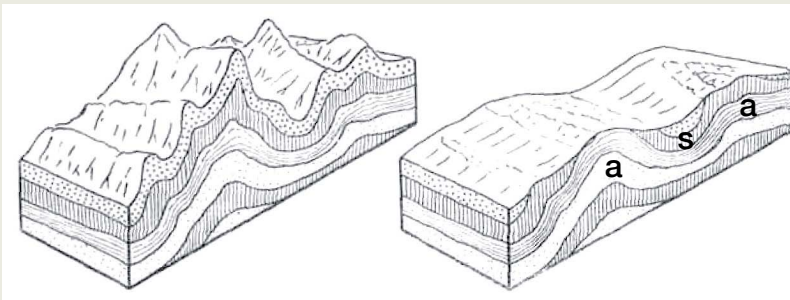
L'évolution de la population des communes entre 2001 et 2011 montre une nette opposition entre les parties orientale et occidentale du territoire. La proximité de la métropole luxembourgeoise explique en partie le dynamisme démographique affiché par l'est de l'Ardenne centrale. A l'inverse, l'ouest de l'Ardenne centrale et la Thiérache pâtissent de leur éloignement des grands pôles économiques et des principales voies de communication.

## L'Ardenne, un très vieux massif montagneux

L'Ardenne centrale et la Thiérache couvrent la partie occidentale du massif rhénan, en prolongement de l'Eifel allemande et du Haut plateau de l'Ardenne du nord-est, côté belge.

L'Ardenne est la région qui a émergé le plus tôt dans l'histoire géologique de la Wallonie. Ce massif, le plus élevé de Wallonie, a été soulevé lors des plissements calédonien et hercynien du Paléozoïque\* – épisodes suivis chacun d'une longue phase d'aplanissement par érosion. Un nouveau soulèvement, plus intense à l'est qu'à l'ouest, a débuté à l'époque tertiaire et est toujours en cours. Il explique les altitudes plus élevées du plateau dans sa partie orientale.

Ces événements géologiques sont responsables de l'affleurement de couches lithologiques très anciennes, constituées de roches mises en place au début du Paléozoïque : quartzites\* formés à partir de dépôts sableux et schistes à partir de dépôts argileux.



Formé lors des plissements de la croûte terrestre au Paléozoïque, le massif montagneux ardennais est ensuite aplani par l'érosion. Il se forme une pénéplaine\* où affleurent des couches rocheuses très anciennes, disposées en deux anticlinaux\* (a) séparés par un synclinal\* (s).

Source : QUINIF Y. (2004). *Histoire géologique de l'Ardenne*.

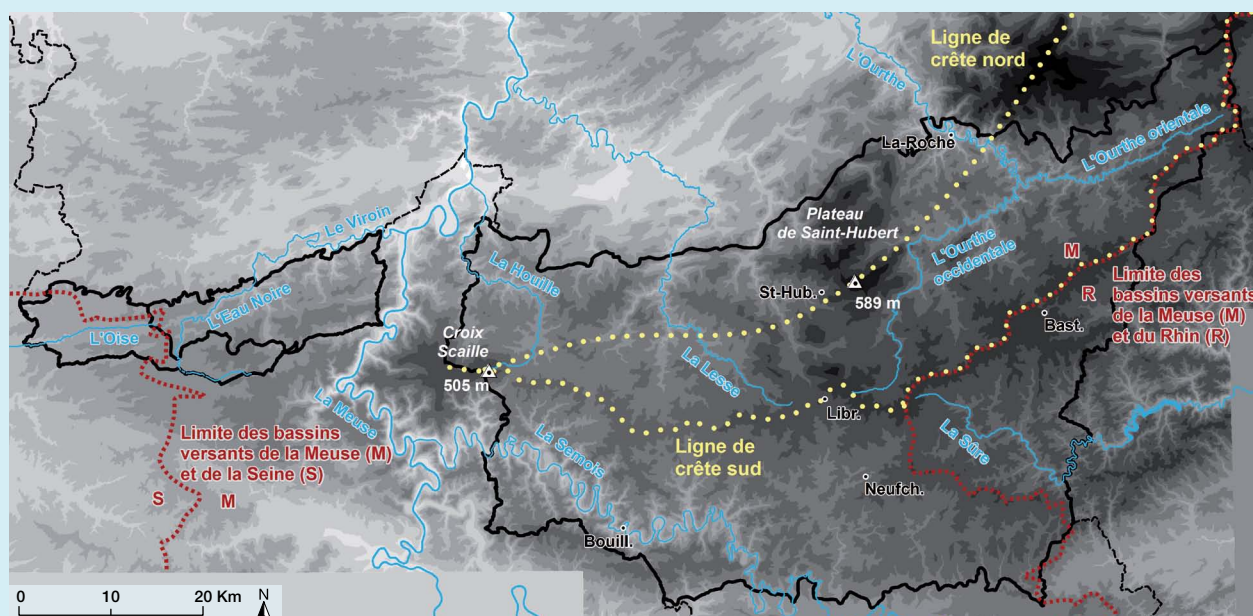


Les affleurements rocheux sont souvent bien visibles sur les versants érodés des vallées encaissées et dans le lit des cours d'eau. L'inclinaison de leurs strates témoigne de l'importance des mouvements tectoniques.

Ci-dessus, des schistes affleurent sur les versants de la vallée de l'Ourthe (La Roche-en-Ardenne) et émergent du lit de la Lesse (Daverdisse).

Ci-contre, des schistes et des quartzites se dressent dans la vallée du ruisseau de Robais, affluent de l'Eau Noire (Couvain).

## Un massif dominant la Belgique et partagé entre trois bassins versants transfrontaliers



Le massif ardennais, dont les sommets sont les plus hauts de Belgique, s'élève progressivement de l'ouest vers l'est. A l'ouest de la Meuse, où il s'inscrit sur la retombée septentrionale du plateau français de Rocroi, son altitude passe de moins de 300 mètres à environ 400 mètres.

L'extrémité occidentale de la Thiérache, parcourue par l'Oise, appartient au bassin hydrographique\* de la Seine.

A l'est de la Meuse, l'Ardenne centrale est parcourue par deux lignes de crête.

La ligne de crête méridionale suit l'axe de la dorsale du massif ardennais. Son altitude augmente progressivement de l'ouest vers le nord-est, passant de 420 mètres environ à 550 mètres. Sa partie occidentale est localisée dans le bassin hydrographique de la Meuse et sépare les bassins de la Lesse et de l'Ourthe au nord de celui de la Semois au sud. Sa partie orientale correspond à la ligne de partage des eaux des bassins mosan et rhénan (dans lequel s'inscrivent la Sûre et ses affluents).

La ligne de crête septentrionale, la plus élevée, borde la retombée septentrionale de l'Ardenne. Elle relie la Croix Scaille et le plateau de Saint-Hubert, surfaces pénéplanées qui se distinguent par leur altitude élevée et dont les sommets culminent respectivement à 505 et 589 mètres. Entre ces deux plateaux, la ligne de crête est fortement disséquée par la traversée de la Houille, de la Lesse et de plusieurs de leurs affluents. Au-delà de la profonde entaille de la vallée de l'Ourthe, la ligne de crête rejoint les plateaux des Tailles et des Hautes Fagnes, situés en Ardenne du nord-est.

## Deux zones topographiques bien distinctes : le plateau doucement vallonné et les bordures accidentées

La partie médiane de l'Ardenne centrale, très large, présente une topographie doucement mais constamment vallonnée par l'action d'une multitude de cours d'eau qui y prennent leur source. Depuis les points hauts et dégagés, le relief offre un aspect légèrement « bosselé » par la succession de crêtes et de collines en pente douce. Leurs sommets se différencient peu les uns des autres par leur altitude. Il s'en dégage des horizons plats, témoignant de l'aplanissement du relief ayant succédé au soulèvement hercynien.

En Thiérache, le massif ardennais offre un relief de plateau très aplani, peu attaqué par l'érosion des cours d'eau. Seule l'Oise, dont le cours supérieur traverse la partie occidentale de l'ensemble paysager, et plusieurs petits cours d'eau délimitant la frontière avec la France (dont le cours supérieur de l'Eau Noire) entaillent sensiblement le terrain.



La dorsale du plateau de l'Ardenne centrale présente un relief peu accidenté mais constamment ondulé, ce qui lui confère un aspect plus ou moins mouvementé. Les horizons plats sont bien visibles depuis les points hauts et dégagés (Noville, Bastogne).



En Thiérache, le plateau présente peu de dénivelés importants et les vues sont plus courtes qu'en Ardenne centrale (Forge-Philippe, Momignies).

Contrastant avec le relief assez calme du plateau, les bordures de l'Ardenne centrale, inclinées vers la Gaeslenn au nord et la Lorraine au sud, présentent un relief accidenté. Les cours d'eau qui les traversent y ont creusé des vallées encaissées, dont l'étroitesse et la raideur des versants s'expliquent par la grande résistance des roches à l'érosion.





Les bordures du plateau de l'Ardenne centrale sont incisées par des vallées profondes. Le terrain accidenté est couvert de grands massifs boisés.

La bordure septentrionale (ci-dessus à hauteur de Redu, Libin) est creusée par la Lesse (encadré) et ses affluents.

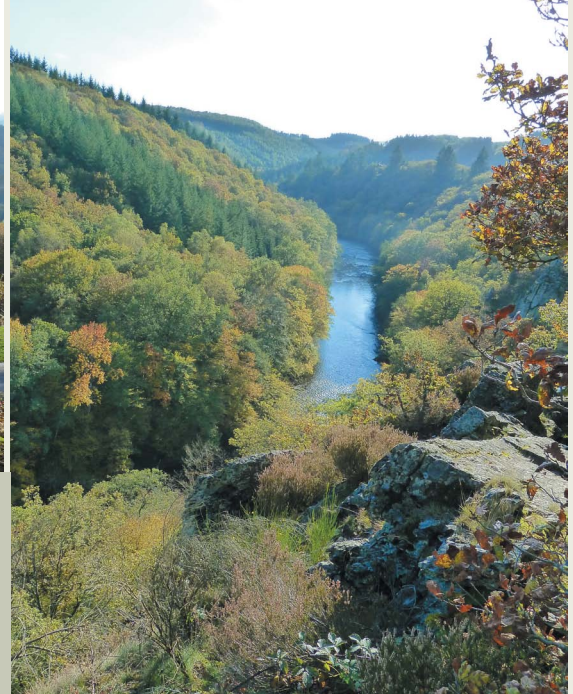
Dans la bordure méridionale, la vallée de la Mellier (ci-contre à Mellier, Léglise) a été mise à profit pour faciliter l'installation d'une partie de la ligne de chemin de fer Bruxelles – Luxembourg.



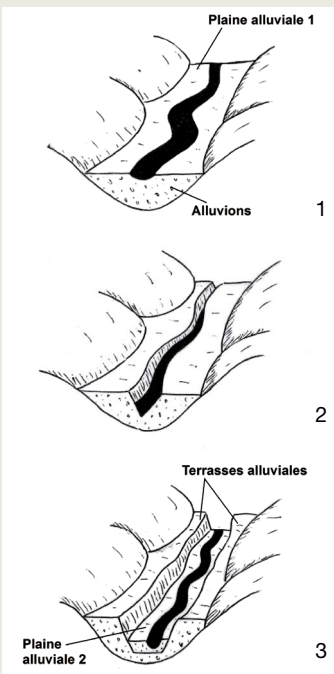
Deux vallées se singularisent par l'ampleur de leur entaille et les grandes boucles décrites par leurs méandres : la vallée de la Semois, qui prend sa source en Lorraine belge, et la vallée de l'Ourthe, dont les deux branches supérieures, occidentale et orientale, naissent et se rejoignent dans l'ensemble paysager de l'Ardenne centrale.

Les deux rivières, qui s'écoulaient au Mésozoïque\* dans la pénéplaine ardennaise, se sont ensuite peu à peu enfoncées dans les terrains meubles lors du soulèvement de la région entamé au cours du Cénozoïque\*. Atteignant le sous-sol, les rivières ont adapté leurs méandres aux lignes de schistosité de la roche, lignes de faiblesse déterminées par les pressions subies lors du plissement hercynien. Il en résulte un étirement des méandres selon un axe nord-sud.

L'irrégularité du soulèvement de l'Ardenne, ainsi que l'alternance de périodes de gel et de dégel lors des glaciations du Quaternaire sont à l'origine de replats (ou terrasses alluviales) étagés le long des versants, bien perceptibles dans ces deux vallées.



Les boucles des vallées de la Semois et de l'Ourthe offrent des paysages souvent grandioses. Plusieurs sites qui s'y inscrivent bénéficient du statut de Patrimoine exceptionnel\* de Wallonie (voir p. 64). C'est le cas du Tombeau du Géant à Botassart (Bouillon), dans la vallée de la Semois (ci-dessus), et du Héroù à Nadrin (Houffalize), dans la vallée de l'Ourthe (ci-contre).



Illustrations : E. Castiau

Les périodes de faible soulèvement ou de gel intense au cours desquelles l'érosion des rivières a élargi leur plaine alluviale (1) ont alterné avec des périodes de fortes poussées tectoniques ou de dégel du sol marquées par un creusement actif des cours d'eau (2). Lors du retour de périodes calmes, la nouvelle plaine alluviale s'est élargie, en contrebas de l'ancienne plaine dont subsistent des replats ou terrasses alluviales (3).

Sur la photo, un replat (T), parsemé de chalets, surplombe la plaine alluviale (Pa) de la vallée de la Semois (Dohan, Bouillon).

## Neige et brume, actrices saisonnières du paysage de l'Ardenne

Avec une température moyenne annuelle comprise entre 7 et 7,5°C, l'Ardenne est soumise à un climat plus rude que partout ailleurs en Belgique, l'altitude et l'éloignement de la mer conjuguant leurs effets. L'hiver est plus rigoureux et plus long que dans les régions voisines, des gelées pouvant survenir dès la mi-octobre et se prolonger jusqu'à la mi-mai.

En relation avec ces conditions hivernales froides, la neige constitue une composante paysagère souvent présente en cette saison. Les zones de plateau situées au-dessus de 500 mètres d'altitude, butoirs des masses froides, sont exposées à des chutes de neige abondantes et à une augmentation du nombre de jours de gel continu.



Lorsque le paysage est enneigé, il devient noir et blanc (ci-contre, la vallée de la Semois vue depuis la Roche de la Dampirée à Dohan, Bouillon).

Les paysages de plateau se parent d'une nappe blanche qui lisse le relief. La délimitation entre les chemins, les parcelles agricoles, les étangs et les autres étendues dénudées s'efface. Seuls les poteaux de clôture, quelques buissons et rangées d'arbres, dont la silhouette foncée se dessine nettement sur le fond blanc, marquent la limite des pâturages (ci-dessous, Saint-Pierre, Libramont-Chevigny).



Autre phénomène climatique en lien avec la fraîcheur du climat ardennais et l'humidité de ses sols souvent peu perméables, les bancs de brume formés par condensation de la vapeur d'eau sont fréquents de l'automne au printemps. Ils réduisent plus ou moins fortement la longueur des vues et estompent les arrière-plans. Parfois, ils prennent la forme d'un épais brouillard qui empêche toute approche paysagère.



De l'automne au printemps, le paysage est souvent voilé par les nuages bas qui stagnent sur l'Ardenne. Les arrière-plans disparaissent dans la brume (ci-contre en haut, Offaing, Neufchâteau).



A cette époque de l'année, il est également fréquent d'observer des nappes brumeuses étalées dans le fond des vallées (ci-contre en bas, dans la vallée du ruisseau de Tavigny, Houffalize) ou s'élevant au-dessus des zones boisées (ci-dessous, Vesqueville, Saint-Hubert). Elles sont formées, d'une part, par la condensation de l'eau du cours d'eau et des terrains humides qui le bordent et, d'autre part, par l'évapotranspiration des arbres.



## Un bâti rural composé de schiste et de quartzite en Ardenne centrale, de matériaux diversifiés en Thiérache

Le schiste et le quartzite qui composent le sous-sol du massif ardennais sont les matériaux de base de l'habitat traditionnel de l'ARDENNE CENTRALE.

Le schiste le plus pur, c'est-à-dire exempt de sable et d'autres impuretés, a donné l'ardoise, autrefois extraite dans des mines souterraines. Ces dernières se localisaient le long d'un filon qui s'étire de L'Escaillère en Thiérache à Vielsalm en Ardenne du nord-est. Le sud de l'Ardenne centrale concentrait la plupart des exploitations.

L'ardoise, un matériau qui se débite en feuillets réguliers, est utilisée partout en Ardenne centrale pour la couverture des toitures, auxquelles elle donne une teinte foncée gris-bleu, ainsi que de certaines façades exposées aux vents dominants. Dans les rénovations, l'ardoise locale a souvent été remplacée par l'asbeste-ciment, voire la tôle ondulée, matériaux de substitution moins coûteux mais qui respectent la gamme chromatique traditionnelle.



Ci-dessus, deux types traditionnels de pose de l'ardoise en toiture sont présentés au musée de la mine « Au cœur de l'ardoise » à Bertrix : à gauche, des ardoises clouées, un type de toiture qui s'est généralisé au 19<sup>e</sup> siècle ; à droite, une toiture en « faisiaux », une technique autrefois commune dans le sud-ouest de l'Ardenne centrale consistant à ficher des débris d'ardoise dans une couche de terre.

Ci-contre, de lourdes plaques de « cherbains » couvrent une toiture à Mont (Houffalize). L'usage de ces ardoises épaisses et arrondies dans leur partie inférieure était répandu dans l'est de l'Ardenne centrale jusqu'aux confins de la Famenne.



A gauche, une bâtisse au toit d'ardoises (1) avoisine une autre dont la couverture a été remplacée par de la tôle ondulée (2), de teinte grise également (Witry, Léglise).

A droite, les murs de la tour et des absidioles de l'église de Nadrin (Houffalize) sont revêtus d'ardoises. Le soleil qui s'y reflète leur donne parfois un aspect métallique.

Le schiste est également utilisé pour la maçonnerie traditionnelle – essentiellement mise en place à partir du 19<sup>e</sup> siècle avec la généralisation de l'usage de la pierre – d'une grande partie de l'Ardenne centrale. A l'instar des bancs de pierre dont ils sont issus, il existe diverses qualités de schiste mélangées en proportions fluctuantes dans les assises des murs.



Plus le schiste utilisé est pur, plus les assises des murs offrent un aspect feuilleté à dominante grise (1).

Plus la teneur en sable du schiste est importante – il est alors qualifié de gréseux –, plus il est dur et maçonné en blocs épais. Aux moellons de teinte grise se mêlent des moellons de couleur brune plus ou moins foncée, née de l'oxydation de particules ferrugineuses souvent présentes dans la roche (2).

L'usage du quartzite qui, sur le plateau de l'Ardenne centrale, apparaît çà et là dans la maçonnerie parmi les schistes, se généralise dans sa bordure septentrionale. Les gros moellons, disposés irrégulièrement, offrent les mêmes nuances que le schiste gréseux (3).



En Ardenne centrale, un enduit à base de terre, de sable et de fin gravier appliqué en couches minces et badigeonné au lait de chaux recouvrait autrefois les murs de schiste afin de les protéger de l'humidité et du gel. Dans le cas des murs en moellons de schiste gréseux ou de quartzite, plus résistants, le badigeon à la chaux était appliqué directement sur la pierre. Ces revêtements laissaient apparentes les inégalités de la maçonnerie. Seuls quelques exemples de bâtiments soigneusement blanchis selon ces procédés sont encore visibles aujourd'hui (à gauche, une ferme aux murs de schiste enduits et badigeonnés à Sommerain, Houffalize ; à droite, une maison aux moellons badigeonnés à Laneuville-au-Bois, Tenneville).



Par contre, les localités proches de la Lorraine et de la frontière grand-ducale sont toujours caractérisées par leur bâti aux façades habillées d'un revêtement. Si l'enduit traditionnel est encore présent çà et là, l'usage du crépi, couverture à base de ciment ou de matériaux organiques, est généralisé. D'aspect uniforme, granuleux ou lisse, ce revêtement cache les assises de schiste. Il apporte un mélange de teintes blanches, grises et pastel dans le tissu villageois (ci-contre, Radelange, Martelange).



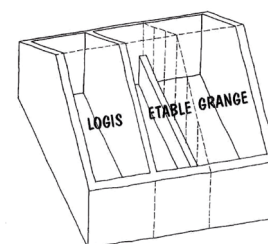
Dans le reste de l'ensemble paysager, le décapage de la façade accompagne depuis quelques décennies la rénovation des bâtiments anciens, dans une volonté de rendre la pierre apparente. La teinte de celle-ci caractérise le paysage actuel de nombreux villages ardennais (ci-dessus à gauche, schiste non gréseux à Menufontaine, Fauvillers ; à droite, schiste gréseux à Our, Paliseul ; ci-contre, quartzite à Awenne, Saint-Hubert).



## La ferme-bloc ardennaise, une silhouette trapue dans le paysage villageois de l'Ardenne centrale

Les villages d'une grande partie de l'Ardenne centrale accueillent un type de ferme caractéristique de cette région. Celle-ci est généralement isolée sur sa parcelle – ce qui permet une circulation aisée autour du bâtiment – ou tout au plus accolée à une ferme voisine par les dépendances.

Datant des 18<sup>e</sup> et surtout 19<sup>e</sup> siècles, la ferme type ardennaise présente un bloc au plan presque carré, divisé le plus souvent en trois tranches étroites et profondes, juxtaposées sous un toit unique : le corps de logis, prenant jour au pignon resté libre et souvent orienté au sud, l'étable et la grange, qui s'ouvrent sur la façade traditionnellement d'un seul niveau.



Source : © FONDATION RURALE DE WALLONIE (2005). La ferme monobloc en Ardenne.

Les fermes les plus anciennes se caractérisent par leur silhouette trapue, « écrasée » par une toiture ample dont la faible pente s'explique notamment par les contraintes liées aux matériaux de couverture : une inclinaison de faible amplitude évite le glissement d'ardoises anciennement très lourdes ou simplement fichées dans l'argile.



Dans la partie occidentale de l'Ardenne centrale, les bâtiments les plus anciens conjuguent une façade basse et un pignon très large qui renforcent l'impression d'écrasement (à gauche, une ferme du début du 19<sup>e</sup> siècle à Opont, Paliseul).

Dans la partie nord-est de l'ensemble paysager, les volumes sont davantage dressés, gagnant en hauteur et paraissant moins profonds (à droite, une ferme classée du 18<sup>e</sup> siècle à Filly, Houffalize).



Une ancienne ferme-bloc se distingue par sa toiture à pente faible et son pignon percé de petites fenêtres (Louette-Saint-Pierre, Gedinne).

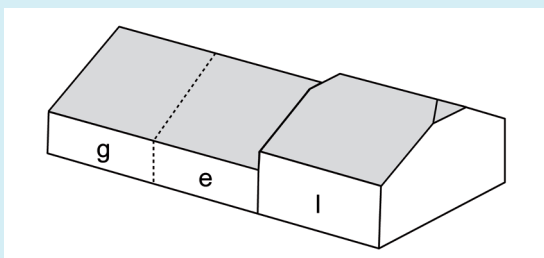


Dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, une amélioration générale du niveau de vie conduit à une modification de la silhouette de nombreuses fermes. On agrandit, tant en hauteur qu'en largeur, la tranche correspondant au logis, parfois l'ensemble du bâtiment. De nouvelles fermes-blocs sont par ailleurs construites sur l'ensemble du territoire. L'usage d'ardoises plus légères et clouées permet une élévation plus importante des bâtiments et des toitures aux pentes plus fortes. Parallèlement, les croupettes, triangles qui brisent la ligne de faîte pour réduire la fragilité du pignon, se généralisent.



A gauche à Bonnerue (Houffalize), une ferme du 18<sup>e</sup> siècle dont le logis a été surélevé au siècle suivant illustre les transformations apportées aux bâtiments originels pour davantage de confort.

A droite, une ferme des années 1880 à Opont (Paliseul) est caractéristique des fermes de la fin du 19<sup>e</sup> siècle : de gros et hauts volumes sont construits sur le modèle traditionnel, mais la pente du toit est accentuée et la présence de croupettes (flèche) est plus fréquente.



Sur les bordures de l'Ardenne centrale, le type ardennais cède la place à un bâti annonçant la Caléstienne au nord et la Lorraine au sud (mitoyenneté, développement du logis en façade...).

La ferme-bloc disparaît également à l'approche de la frontière grand-ducale, où les fermes se caractérisent par leur corps de logis (l) qui se développe en façade et se distingue nettement de l'exploitation (e, étable ; g, grange) qu'il domine et dont il se sépare parfois. Ce type de ferme (ci-contre à Fauvillers, dans le sud-est de l'Ardenne centrale) est dit « à logis dominant ».



Source : d'après GENICOT L.F. et al. (1987). Ardenne centrale.

Certaines constructions récentes de l'Ardenne centrale utilisent la pierre et l'ardoise comme revêtement de façade, en référence au bâti traditionnel. Souvent, elles reproduisent certaines caractéristiques volumétriques et architecturales des anciennes fermes ardennaises, parfois imposées dans les règlements communaux d'urbanisme\* (RCU). C'est notamment le cas pour le type massif de la ferme-bloc et la présence de croupettes en toiture. D'autres bâtisses s'éloignent des modèles anciens et présentent un style architectural plus contemporain.



Ci-dessus, une maison contemporaine copie la volumétrie massive de la ferme-bloc (Villance, Libin).

Ci-contre, une école (Libin) développe une architecture résolument moderne mais intégrée au contexte local.



En THIÉRACHE, l'ardoise couvre généralement la toiture mais le schiste se raréfie dans la maçonnerie. L'influence des régions voisines conduit à la multiplication de l'usage d'autres matériaux. La brique et le calcaire sont présents aux côtés du quartzite. Autour de la localité de Cul-des-Sarts, les anciens murs en colombage et torchis sont recouverts de planches clouées horizontalement et se chevauchant l'une l'autre. A l'origine peint en blanc ou en d'autres coloris, ce placage de bois, dit « en bauché », est destiné à améliorer l'étanchéité des murs.



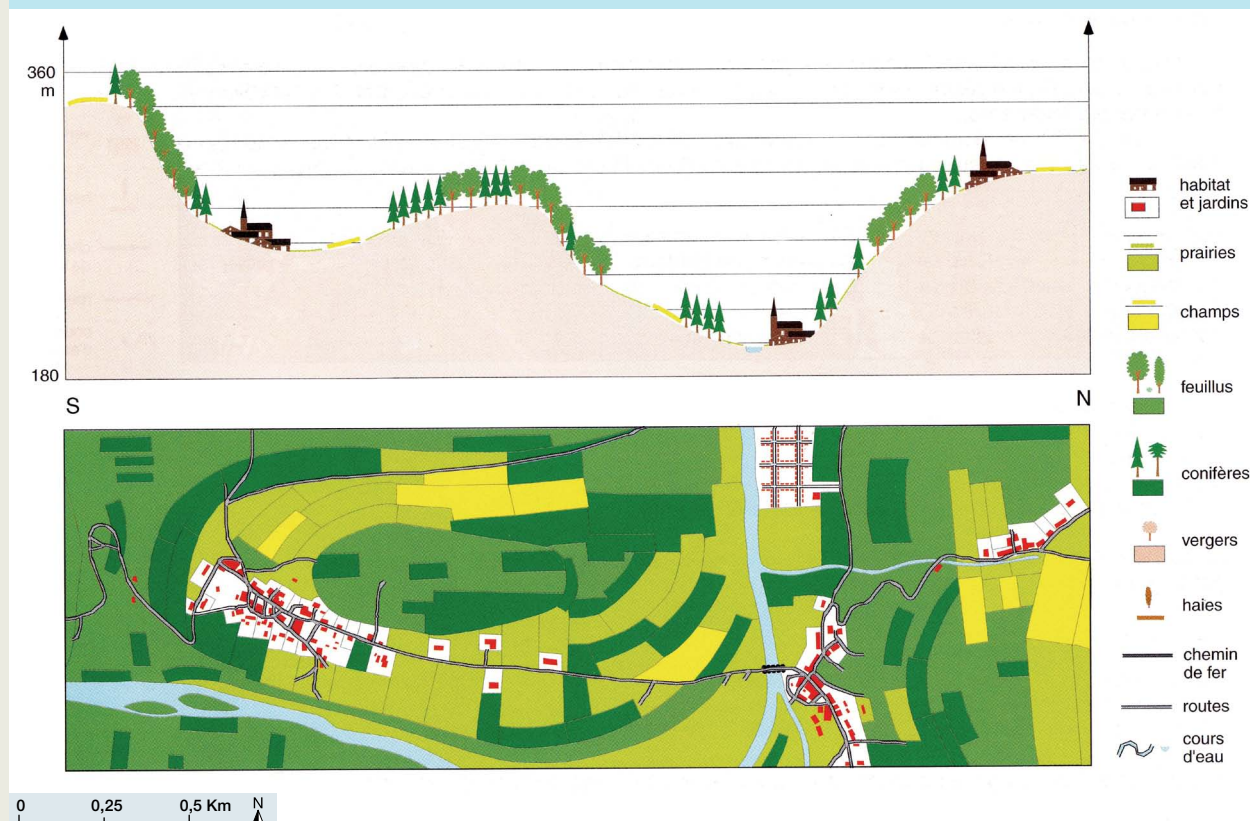
En Thiérache, le bâti présente une grande variété de matériaux (ci-dessus à gauche, rénovation d'une maçonnerie en quartzite à Rièzes, Chimay ; à droite, fermes en brique à Petite-Chapelle, Couvin).

Dans l'est de cet ensemble paysager, quelques fermes « en bauché » subsistent encore (ci-contre, Cul-des-Sarts, Couvin).

## Des paysages ruraux partagés entre les herbages et la forêt

Les plateaux peu accidentés de l'Ardenne centrale et de la Thiérache offrent des paysages herbagés ponctués de bois et de bosquets qui marquent constamment les horizons. Emblématique des paysages ardennais, la forêt s'étend en continu sur les bordures au relief accidenté de l'Ardenne centrale.

### Organisation du paysage rural de l'Ardenne centrale et de la Thiérache

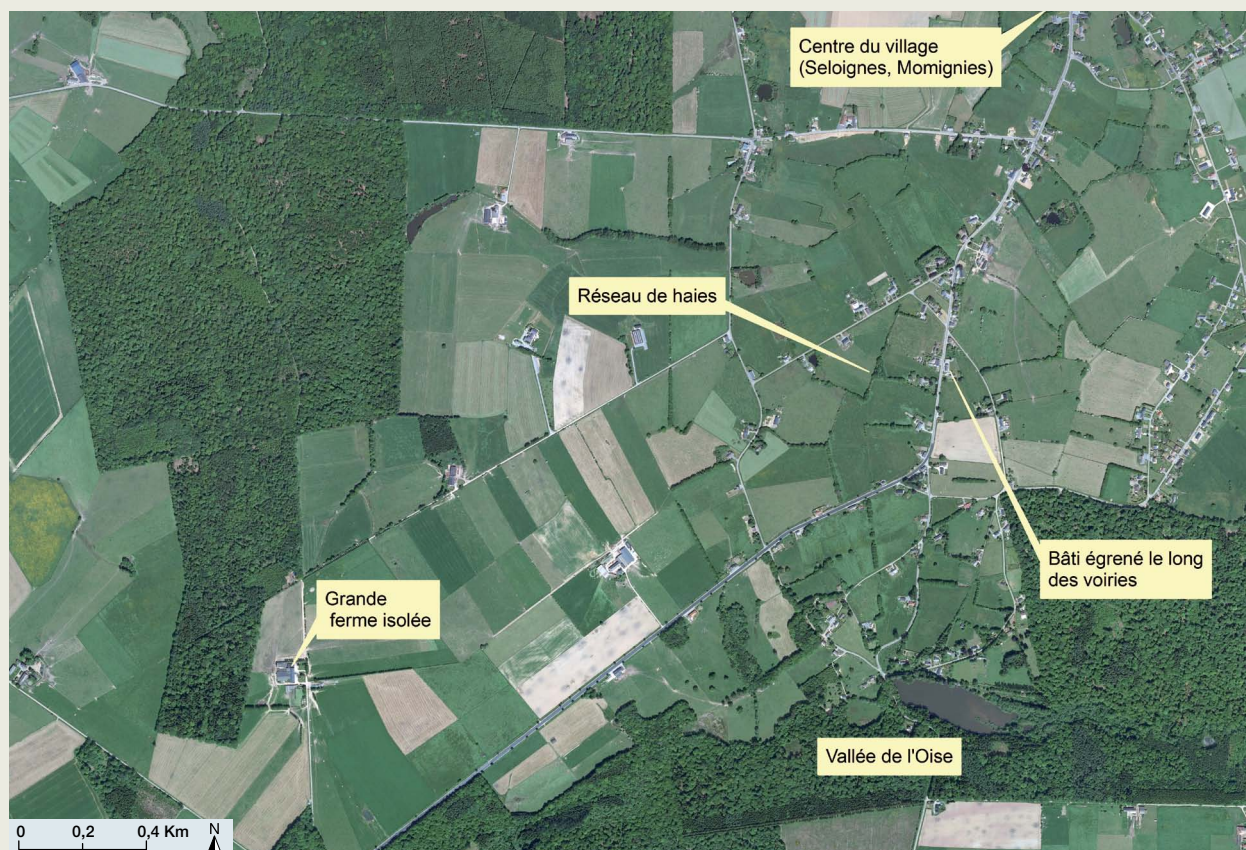


Source : BELAYEW D. et al. (1997) in *Etat de l'Environnement Wallon 1996 – Paysage*.

Les noyaux villageois de l'Ardenne centrale sont implantés à proximité des cours d'eau et à l'abri des vents froids du nord. Il s'agit de sites de fond de vallée élargie – sur un replat dominant le lit majeur –, de tête de vallée ou de creux sur le plateau. Au sein de l'espace bâti, les constructions sont éparpillées de façon désordonnée, en bordure ou en retrait des chemins, chaque ferme occupant sa parcelle.

Les terres agricoles sont dominées par les prairies non encloses, disposées autour de l'auréole villageoise. Des parcelles en lanières, épousant les courbes de niveau, occupent les versants à faible pente. Sur les sols aplanis, elles sont plus vastes, de forme rectangulaire et accueillent quelques labours.

Des bosquets de résineux sont dispersés dans les espaces agricoles, en lisière et au sein de la forêt feuillue. Cette dernière ferme la clairière et s'étend en continu sur les reliefs plus accidentés.



Source : orthophotoplans 2009-2010, SPW-Direction de l'Intégration des Géo-Données.

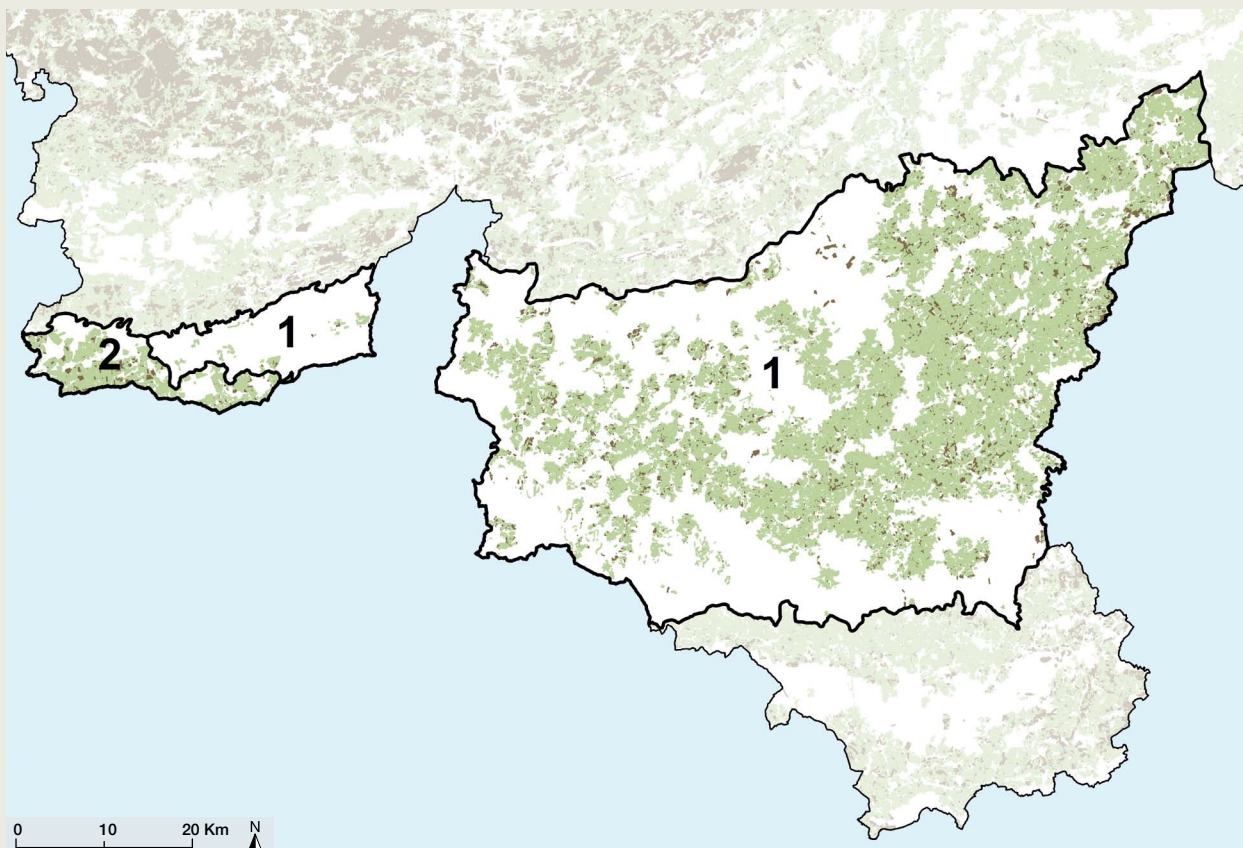
En Thiérache, le relief peu marqué n'a pas eu d'influence sur l'implantation des noyaux d'habitat. Les localités s'étirent de façon lâche, leurs maisons s'égrenant le long du réseau routier.

Les parcelles agricoles, principalement herbagères, sont partiellement encloses de haies dans les anciennes clairières qui auréolaient les villages et hameaux. Au-delà de l'ancien finage\*, de vastes prairies et quelques champs, plus rarement enclos, s'étendent sur les terres défrichées au 19<sup>e</sup> siècle. De grosses fermes isolées et des hangars agricoles y sont dispersés. Vestiges de la grande forêt de Thiérache, des bois, généralement composés de feuillus, entrecourent les étendues agricoles et occupent les versants pentus de la vallée de l'Oise.

## De vastes étendues herbagères

Les terres agricoles composent une part importante des paysages de l'Ardenne centrale et davantage encore de Thiérache. Elles couvrent respectivement 30 et 45 % de la superficie des deux ensembles paysagers.

La profondeur généralement insuffisante des sols ardennais, leur nature souvent argileuse, peu perméable, et leur acidité liée à l'absence de calcaire dans le sous-sol les rendent peu productifs. En outre, si quelques zones de plateau bénéficient de sols limoneux plus profonds et mieux drainés, leur aptitude agronomique est contrecarrée par les conditions hivernales rigoureuses, en particulier au-delà de cinq cents mètres d'altitude. Au cours de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, dans un contexte d'ouverture de l'agriculture au marché mondial, ces facteurs défavorables aux grandes cultures mais convenant à la prairie ont contribué à réorienter l'agriculture vers l'élevage bovin et à mettre en place un paysage agricole essentiellement herbager (voir p. 72).



### Surfaces agricoles (2010)

Source : système intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC), 2010.

- Cultures
- Herbages

### Limites des ensembles paysagers

- 1. Ardennes centrales, 2. Thiérache

De vastes étendues agricoles couvrent la dorsale du plateau de l'Ardenne centrale – et particulièrement sa partie orientale – ainsi que le plateau de la Thiérache. Sur les bordures forestières de l'Ardenne centrale, elles ouvrent quelques clairières plus ou moins étendues autour des villages implantés en fond de vallées élargies. Il s'agit essentiellement d'herbages, qui s'accoutument des terres de qualité agronomique souvent médiocre et du climat rude affectant les zones de haute altitude du plateau ardennais. Des parcelles cultivées sont disséminées dans ce paysage herbager.

Les herbages, délimités par les lignes de poteaux de clôture et ponctués par la silhouette d'arbres isolés ou de bosquets, forment de vastes étendues dégagées. Sur une partie de l'ensemble paysager de la Thiérache, à proximité des villages et des hameaux étirés, subsiste un réseau de haies. Celui-ci a toutefois perdu sa continuité. Les haies sont déstructurées par un manque d'entretien, transformées en cordons arbustifs ou remplacées par le fil de fer barbelé.

Les herbages, destinés à la pâture ou à la fauche, sont dans leur grande majorité permanents. Les quelques herbages temporaires, en place pendant un à cinq ans, participent au cycle de rotation des parcelles cultivées.



Sur le plateau de l'Ardenne centrale, de vastes étendues herbagères s'étendent « à perte de vue ». Quelques arbres isolés et bosquets ponctuent le paysage (à gauche, Baconfof, Tenneville).

En Thiérache, les prairies sont souvent entourées de haies dégradées et discontinues (à droite, Four Matot, Momignies).



Au sein des grands massifs boisés des bordures forestières, le paysage s'ouvre sur des clairières agricoles entourant les implantations villageoises (à gauche, en bordure du village de Vlessart, L'église) et sur les fonds humides des vallées élargies (à droite, la vallée de l'Eau Noire au lieu-dit Fond de l'Eau, Couvin).

## Les paysages herbagers évoluent au rythme des saisons

Le rythme des travaux d'entretien des prairies et de récolte des foins ainsi que l'état de l'herbe couvrant le sol (dessèchement, présence de touffes de chardons, orties, joncs et autres plantes non consommées par le bétail...) apportent de la diversité saisonnière aux paysages herbagers.



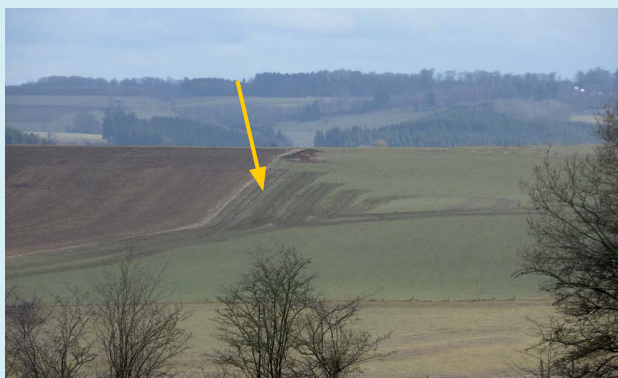
Décembre → Mars



En hiver, la végétation est au repos. La neige, souvent présente, couvre les herbages sous un manteau blanc dont seuls émergent les piquets de clôtures. Lorsque l'enneigement disparaît, l'herbe rase apparaît, ternie et desséchée par le gel.



Mars



Au dégel, les épandages de mottes de fumier (à gauche) et de bandes de lisier (à droite), appliqués sur les sols pour les enrichir en matières organiques, brunissent les prairies pendant quelques jours.



Mars → Avril



Le hersage, effectué avant la reprise de la pousse de l'herbe, répartit les intrants de manière uniforme sur la prairie et arrache les plantes non broutées par le bétail. Suite aux allers et retours de la herse, l'herbe couchée dessine une alternance de bandes claires et plus foncées dans les prairies qui reverdissent.



Mai → Novembre



Dans les prés de fauche, les herbes hautes sont coupées à la fin du printemps. Le foin est disposé en lignes parallèles (andains) avant d'être emballé en ballots cylindriques ou cubiques. Les ballots sont ensuite enrubannés dans un film plastique afin d'accélérer les processus de fermentation qui acidifient le foin et garantissent sa conservation. Une seconde fauche est parfois pratiquée en automne.



Avril → Juin



Juillet → Octobre

Dans les pâturages, le bétail reprend sa place au printemps. Bien vertes à ce moment, les prairies, soumises aux épisodes de sécheresse estivale, rousissent par la suite. A l'approche de l'hiver, l'herbe se raréfie sur le sol foulé par les sabots des bovins.

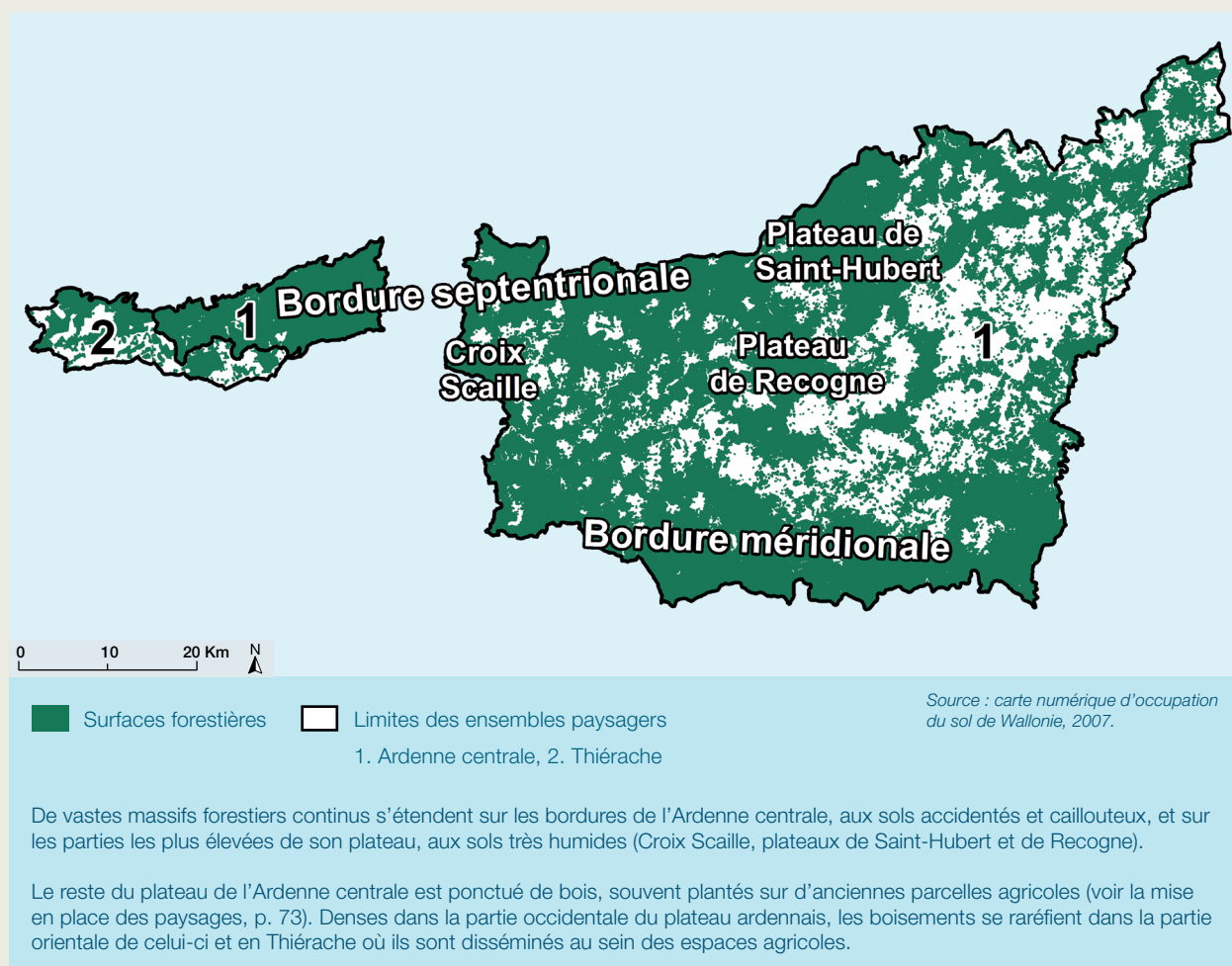


Novembre



## Un paysage forestier omniprésent

Couvrant 56 % de la superficie de l'Ardenne centrale, la forêt occupe une place essentielle dans l'identité paysagère de l'ensemble. En Thiérache, la forêt représente une part moins importante de la superficie de l'ensemble paysager (40 %). Elle constitue néanmoins toujours un élément majeur de ses paysages et apparaît partout dans les arrière-plans des étendues agricoles.

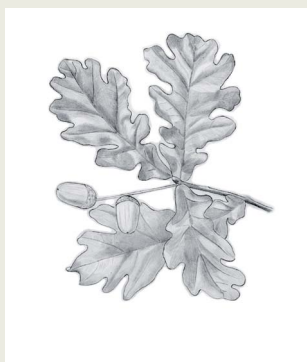


Près de 90 % de la surface forestière est constituée de peuplements\* destinés à la production de bois. Dans ces zones « productives », les peuplements de feuillus et de résineux se côtoient (respectivement 44 % et 56 % de la superficie productive totale). Les premiers sont essentiellement composés de hêtres et de chênes, les seconds, d'épicéas. Contrairement au hêtre et au chêne qui sont des essences indigènes en Wallonie, l'épicéa a été introduit par l'homme au 19<sup>e</sup> siècle et planté massivement depuis lors. Le reste de la surface forestière est constitué du réseau de voiries et de coupe-feux ainsi que d'autres trouées plus ou moins étendues (landes, tourbières\*, anciennes coupes à blanc\* non replantées, gagnages\*...).



Le hêtre se reconnaît à sa silhouette élancée, à son tronc long et mince et à son houppier\* étroit.

Il est couvert d'une écorce gris cendré et lisse.



Le chêne présente une silhouette plus massive, aux gros rameaux d'aspect noueux.

L'écorce est profondément fissurée chez l'arbre adulte.



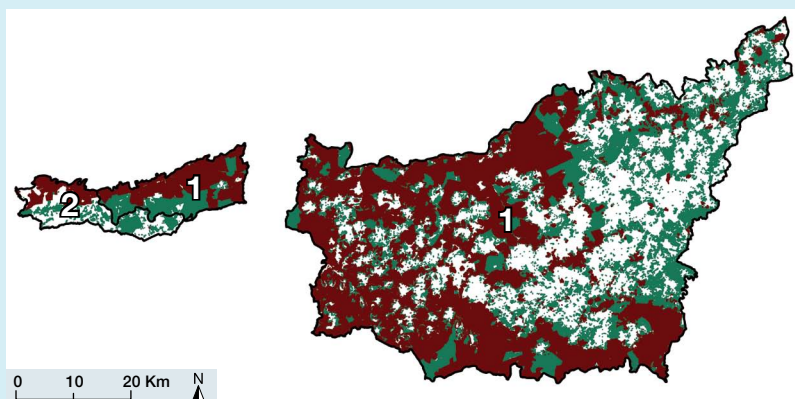
L'épicéa offre une silhouette conique aux rameaux pendants. Adulte, son tronc rectiligne est ponctué de cicatrices de branches élaguées.

Son écorce est écailleuse.

Illustrations : E. Castiau

## Une forêt publique et privée

La forêt est partagée entre différents propriétaires publics – représentés par l'Etat fédéral dans le cas de domaines militaires, la Région, les Provinces, les Communes, les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) et les fabriques d'église – et une multitude de propriétaires privés. En Ardenne centrale, les premiers possèdent près de 60 % de la superficie forestière totale. Il s'agit essentiellement de propriétés communales et domaniales (appartenant à la Région), soit respectivement 80 % et 15 % de la superficie forestière publique. En Thiérache, la forêt est répartie de manière égale entre les propriétaires publics (communaux uniquement) et privés.



Sources : SPW-DGO3 – DNF, 2006 et carte numérique d'occupation du sol de Wallonie, 2007.

#### Surfaces forestières

- Propriétés à dominante publique
  - Propriétés à dominante privée
  - Limites des ensembles paysagers
1. Ardenne centrale, 2. Thiérache

Les massifs forestiers présents sur les bordures de l'Ardenne centrale et la partie occidentale de son plateau ainsi que dans la partie nord-ouest de la Thiérache relèvent majoritairement du domaine public. Ils bénéficient du régime forestier défini par le Code forestier, recueil de textes réglementaires et législatifs fixant l'exploitation des forêts publiques et la protection des forêts tant publiques que privées. Ces massifs font l'objet de plans d'aménagement forestier destinés à assurer leur gestion durable et multifonctionnelle et ainsi équilibrer les rôles économique, écologique, touristique et de loisir. La mise en œuvre des plans d'aménagement incombe au Département de la Nature et des Forêts\* (DNF) de l'administration wallonne.

Les bois et bosquets dispersés dans la partie orientale de l'Ardenne centrale ainsi que dans le sud-ouest et l'est de la Thiérache appartiennent pour l'essentiel à des propriétaires privés. Leur gestion est assumée par le propriétaire lui-même et n'est pas soumise au régime forestier fixé par le Code forestier. La priorité généralement accordée à la rentabilité se traduit dans ce type de propriété par la prépondérance de l'épicéa, essence à croissance rapide et d'exploitation aisée, dont les peuplements représentent près de 70 % de la superficie totale de la forêt privée. Le Code forestier a toutefois prévu des mesures de conservation applicables à la forêt privée, telles que la limitation de la surface des mises à blanc, l'obligation de planter des essences adaptées au site ou encore l'interdiction du drainage dans certaines conditions.

A l'exception des zones mises en réserve ou des domaines militaires, la majorité des chemins et sentiers des forêts publiques sont accessibles aux promeneurs et plus localement aux autres usagers doux (cyclistes et cavaliers). L'ouverture au public des massifs forestiers privés est souvent assurée mais dépend du libre choix de leurs propriétaires.



Le paysage forestier s'appréhende à deux échelles : de l'extérieur (depuis une localité, un point de vue, une route...) et de l'intérieur lorsque les massifs sont accessibles au public ou qu'une route les traverse.

Lorsqu'on les observe **DEPUIS L'EXTÉRIEUR**, les massifs forestiers offrent des formes et des couleurs extrêmement variées selon la nature, l'âge et la diversité des essences qui les constituent. Le rythme des saisons, notamment, apporte d'importants changements de couleurs dans le cas des peuplements d'essences feuillues ou de mélèzes, essence résineuse caducifoliée\*. La taille des parcelles forestières, leur forme ainsi que les transitions plus ou moins brusques entre celles-ci – notamment lors de coupes à blanc – sont également sources de contrastes.



Sur le versant pentu d'une vallée, à Fauvillers, les parcelles d'un massif forestier se différencient par l'âge et la nature des essences qui les composent.

Des parcelles plantées de jeunes épicéas touffus (1) côtoient des peuplements d'épicéas adultes aux longs troncs dégarnis par les élagages (2). Les peuplements feuillus s'identifient par leurs couronnes d'un vert plus tendre (3). Une surface est dénudée suite à une mise à blanc (4).



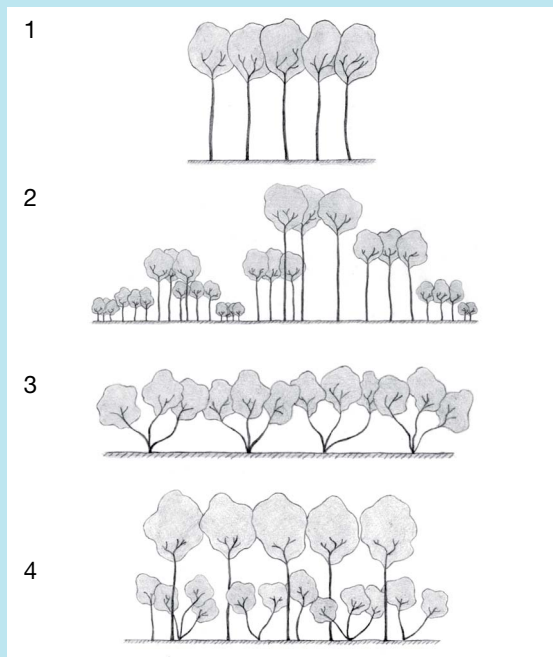
Vues sur la boucle de Libehan dans la vallée de la Semois, Dohan (Bouillon), au printemps (1), en automne (2) et en hiver (3).

Les peuplements de feuillus qui occupent les versants offrent une large palette chromatique qui évolue tout au long de l'année et renouvelle le paysage. Lorsque ces massifs sont couverts de feuilles, il s'en dégage une impression de moutonnement.

A l'exception des peuplements de mélèzes (flèche), les boisements constitués de résineux connaissent peu de variations de couleur au cours de l'année mais, selon la saison, leur présence en alternance avec les feuillus renforce les contrastes et anime le paysage. C'est en hiver que leurs plages vert sombre tranchent le plus nettement avec les formations feuillues brunâtres, dépourvues de feuilles.

Le paysage se perçoit très différemment lorsque l'on se déplace **AU SEIN DES MASSIFS FORESTIERS**. L'ambiance intérieure des peuplements dépend avant tout du régime sylvicole qui leur est appliqué – futaie, de structure régulière ou irrégulière, ou taillis, simple ou sous futaie –, des essences qui les composent (feuillues ou résineuses) ainsi que de l'âge de ces dernières. Ces facteurs déterminent la profondeur du champ visuel, limitée par les plans où se superposent les troncs et les rameaux des arbres.

### Les différents régimes sylvicoles



La futaie est composée d'arbres issus de graines, au tronc élevé et droit.  
Elle est dite régulière (ou équienne) lorsqu'elle est constituée d'une seule classe d'âge (1) et irrégulière lorsque des groupes d'arbres d'âges différents s'y côtoient (2).

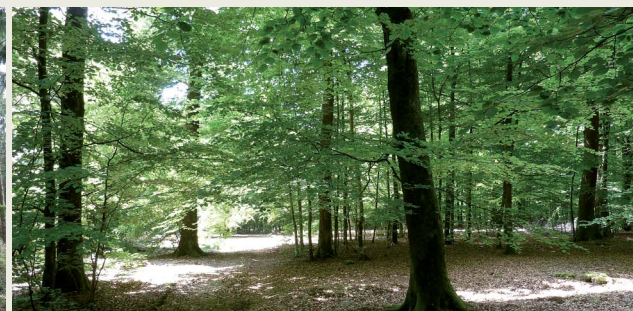
Le taillis simple est composé d'arbres issus de la régénération par rejet de souche (3).

Le taillis sous futaie juxtapose les deux régimes : le taillis constitue l'étage inférieur, la futaie l'étage supérieur (4).

Illustrations : E. Castiau.



Ci-dessus à gauche, une futaie régulière d'épicéas (ou pessière équienne). Les troncs rectilignes élagués et l'absence de végétation buissonnante permettent des échappées visuelles relativement longues.



Ci-dessus à droite, une futaie irrégulière de hêtres. Les vues sont raccourcies par les groupes de jeunes arbres et leurs branches latérales.

Ci-contre, un taillis (flèches) sous futaie. La grande densité des branches du taillis cloisonne fortement les vues.



La végétation herbacée qui se développe au sol joue également un rôle majeur dans le paysage intérieur de la forêt en y apportant, notamment, d'importantes variations de couleurs. Elle dépend des essences qui composent le couvert forestier et du traitement sylvicole qui influe sur la luminosité du sous-bois. Elle évolue également selon les saisons.



A gauche, le sol d'un jeune peuplement d'épicéas dont les arbres sont trop serrés. Plongé dans l'obscurité et tapissé d'aiguilles difficilement dégradables, il offre un aspect « desséché » et est dépourvu de végétation. De plus fortes éclaircies permettent à la végétation de sous-bois de s'installer, tout en produisant un humus de meilleure qualité.  
A droite, le sous-bois plus lumineux d'une pessière âgée est couvert de mousses et de fougères.



A gauche, un tapis herbacé verdit au printemps le sol d'une chênaie. Il est constellé de fleurs blanches d'anémones sylviées.  
A droite, dans une hêtraie, les feuilles mortes de l'année forment des plages rousses au pied des arbres.

Au gré de l'évolution lente mais constante des peuplements, les paysages intra-forestiers connaissent des modifications ponctuelles ou plus conséquentes qui témoignent de la gestion du milieu forestier par l'homme (marquage des arbres à abattre ou à conserver, stockage de grumes\*, élagages, coupes d'éclaircie qui diminuent progressivement la densité du peuplement, coupes à blanc qui dénudent des parcelles entières, jeunes plantations...).

L'ouverture des forêts au public et la pratique de la chasse ont également donné lieu à la mise en place d'éléments paysagers plus ponctuels : mobilier, signalétique...



Juillet 2012



Mai 2013

Le martelage\* des arbres à abattre inscrit de petites marques (cercles) sur les troncs (à gauche).

Après la coupe, la parcelle forestière présente une physionomie totalement différente. La disparition des épicéas dévoile quelques pins et bouleaux (au tronc blanc) laissés en place (à droite).

Lieu-dit Pont de Planche dans les bois de Baileux, Chimay.



Une fois extraites des sites de coupe, les grumes sont alignées en bordure des chemins forestiers avant leur évacuation par camion (ci-dessus à gauche).

Les coupes à blanc modifient de façon visible le paysage forestier en y ouvrant de grandes trouées (ci-dessus à droite).

Le paysage se referme progressivement lorsque de jeunes arbres sont replantés sur ces surfaces dénudées (ci-contre, une jeune pessière).





L'usage de la forêt dans un but touristique ou de loisirs se traduit par la présence de signaux qui balisent les promenades (ci-dessus à gauche), de bancs et de panneaux didactiques (ci-dessus à droite) ou encore d'aires de pique-nique (ci-contre).



Des infrastructures sont parfois proposées au public pour lui permettre d'observer des zones de la forêt affectées à une fonction écologique et interdites d'accès. Une plateforme en bois offre ici une vue sur le site de grand intérêt biologique de l'étang de Bilaude, dans la forêt de Saint-Michel (Tenneville).





La chasse au grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers) s'accompagne d'équipements en bois servant de postes de tir. Ceux-ci diffèrent selon le type de chasse adopté.

Ci-dessus à gauche, une plateforme peu élevée est destinée à la chasse en battue – le gibier est rabattu par d'autres chasseurs vers ce poste de tir, dit « de battue ». Au centre, un mirador utilisé dans la chasse à l'affût permet l'observation et le tir par un chasseur solitaire. A droite, un paravent camouflé par des branchages (également appelé « paillason ») et placé à même le sol autorise le chasseur d'approche à se déplacer à couvert au plus près du gibier.

Ci-contre, des marquages balisant les zones de tirs colorent parfois le tronc des arbres.



En automne, la pratique de la chasse entraîne la mise en place de panneaux qui interdisent temporairement l'accès à la forêt.

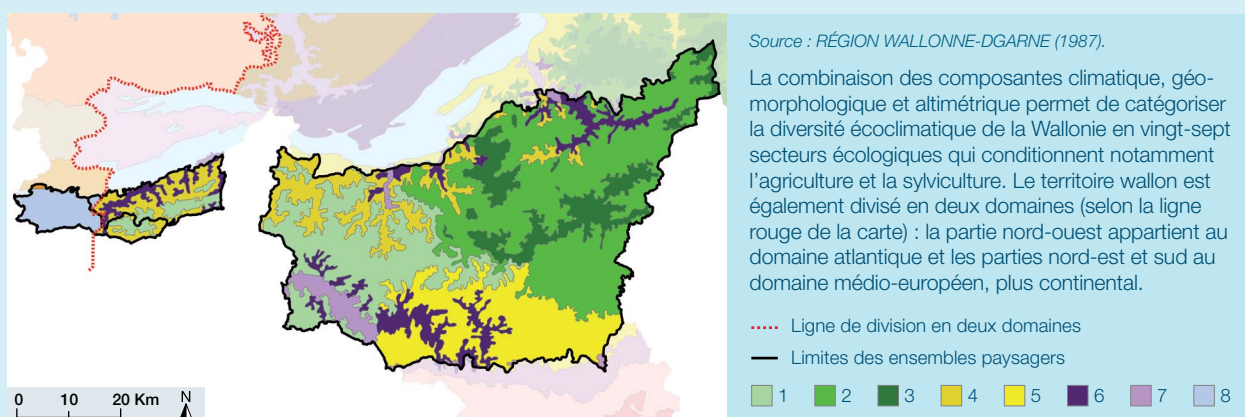
Un gagnage aménagé pour le nourrissage du gibier – ici, il s'agit d'une prairie – s'étend en lisière de peuplements forestiers.

Lorsque la saison de la chasse est ouverte, les chasseurs, installés sur les postes de battue en bordure du gagnage, profitent du rabattage des animaux sur cet espace ouvert.



## Des paysages en lien avec les composantes écologiques

La composante climatique se combine aux caractères du sol et du relief pour constituer des milieux différenciés abritant chacun une biodiversité spécifique. S'ils ne sont pas trop modifiés par l'homme, les paysages témoignent de ces variations écologiques au travers de la végétation spontanée.



L'Ardenne centrale et la partie orientale de la Thiérache sont situées dans le domaine médio-européen, caractérisé par un climat frais de type continental. Sept secteurs écologiques s'y distinguent.

Les parties occidentale (1) et centro-orientale (2) du plateau ardennais présentent un climat assez homogène, bien que la première bénéficie de conditions légèrement plus douces et pluvieuses. Les sols y sont généralement acides et pauvres, limitant la diversité de la végétation et des cultures potentielles. La haute Ardenne (3), soumise à des températures beaucoup plus fraîches et à des hivers plus marqués, impose des contraintes fortes en matière de végétation.

La bordure nord de l'Ardenne (4) connaît un climat plus doux et moins pluvieux que les secteurs précédents, alors que celui de la bordure sud (5) est plus proche du plateau ardennais.

Les vallées supérieures des affluents mosans (6) et, davantage encore, les vallées inférieures et moyennes du bassin mosan (7) jouissent de conditions climatiques plus clémentes que le reste de l'Ardenne. Le bas des versants et les fonds de vallées comportent des sols plus riches que le reste de l'ensemble paysager.

L'ouest de la Thiérache (8), inscrit dans le domaine atlantique, bénéficie d'un climat plus favorable que l'Ardenne, particulièrement pour les précipitations, mieux équilibrées.



En Thiérache, la nature fangeuse des sols peu perméables favorise la présence de joncs, dont les touffes parsèment en grand nombre les prairies (Forges, Chimay).



En Ardenne centrale, le genêt à balais, qui apprécie les sols acides, est omniprésent. La germination de ses graines peut attendre plusieurs décennies. Elle est favorisée par l'action de la chaleur, ce qui explique son abondance sur les coupes rases forestières où le sol est brusquement exposé au soleil. Sa floraison, en juin, apporte de vastes plages jaunes dans les paysages (Fauvillers).

## Les paysages protégés

Bien qu'il n'existe pas actuellement de législation spécifique relative aux paysages en Wallonie, leur protection – qui constitue l'un des axes de la Convention européenne du paysage – est prise en compte ou assurée indirectement par une série d'outils comme les plans de secteur, le classement de sites présentant un intérêt patrimonial ou naturel, ou encore l'inscription au sein d'un Parc naturel\*.

Les périmètres d'intérêt paysager (PIP) du plan de secteur couvrent principalement de grands massifs forestiers, majoritairement feuillus, des bordures nord et sud de l'Ardenne centrale et plusieurs vallées encaissées qui entaillent ces bordures. Ils sont plus rares sur les plateaux agricoles. En Thiérache, plusieurs bois et la vallée de l'Oise sont inscrits en périmètres d'intérêt paysager. L'ADESA (Association de Défense de l'Environnement de la Senne et de ses Affluents), chargée par le Service Public de Wallonie de mettre à jour les périmètres du plan de secteur et de sélectionner des points de vue remarquables, a déterminé de nouvelles zones intéressantes sur le plan paysager. Davantage que les périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur, les périmètres de l'ADESA se localisent sur les plateaux agricoles et d'autres espaces extraforestiers.

Les villages et les campagnes comptent de nombreux bâtiments repris à l'Inventaire du patrimoine monumental de la Belgique. Certains d'entre eux bénéficient de mesures de classement qui garantissent leur protection. Le classement concerne également plusieurs sites présentant un intérêt paysager de premier plan, tels que des sections de vallées, des formations rocheuses ou des bois remarquables.

Certains monuments et sites classés de l'Ardenne centrale possèdent le statut supplémentaire de Patrimoine exceptionnel de Wallonie. C'est notamment le cas du château-fort de Bouillon, de la basilique et du palais abbatial de Saint-Hubert, du rocher du Hérou encerclé par l'Ourthe, du Tombeau du Géant qui épouse une boucle de la Semois ou encore des anciennes forges de Mellier.

Une protection relative du paysage bâti est apportée par le Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR) qui, pour les localités qui y sont soumises, édicte des règles d'urbanisme spécifiques visant à fixer un seuil de qualité architecturale dans leur périmètre bâtissable. Cette mesure concerne une quarantaine de hameaux et villages de l'Ardenne centrale.

En raison de leur intérêt écologique, de nombreux sites naturels plus ou moins étendus sont inscrits en réserves naturelles, en réserves forestières, en zones humides d'intérêt biologique\* ou en sites Natura 2000\*. Il s'agit de zones humides de fond de vallée, de tourbières, d'escarpements rocheux... Si certaines réserves naturelles sont « intégrales », c'est-à-dire qu'en leur sein les phénomènes naturels évoluent librement, la plupart des sites sont soumis à une gestion destinée à les maintenir en état et à en préserver la biodiversité.

Enfin, trois Parcs naturels étendent leur périmètre sur une partie de l'Ardenne centrale : le Parc de Viroin-Hermeton à l'ouest de la Meuse et ceux des Deux Ourthes et de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier dans l'est de l'ensemble paysager. Ces parcs ont notamment pour mission d'assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine paysager du territoire qu'ils couvrent.